

FORMULAIRE

LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE

Date de réception

Soutien aux associations
culturelles éducatives
employant des
professionnels

Association : _____

Nom/prénom du Président : _____

Adresse du siège social : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Site Internet : _____

Personne à contacter (si différente) : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Pièces à joindre :

- La fiche technique « Encadrement » dûment complétée (en page 3)
- La copie des diplômes ou attestations de formation des encadrants
- Liste nominative des effectifs jeunes avec leur commune de résidence
- 1 RIB
- N° SIRET _____

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée - La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr
E-mail Service "Culture" : culture@ccplc.fr

Objet

Aide financière relative :

- À la présence d'enfants/jeunes
- À la mission de transmission éducative
- Et de leur encadrement par un ou des professionnels

Bénéficiaires

Associations culturelles ayant leur siège dans l'une des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie et dispensant de manière pérenne des cours à caractère éducatif sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie dans les domaines suivants : la danse, le chant, le théâtre, les arts plastiques, la photographie, la musique, les arts du cirque et le cinéma.

Conditions

- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal ;
- Les adhérents doivent provenir d'au moins 3 communes du territoire intercommunal
- Une seule demande par association et par année scolaire ;
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

Montant de l'aide – Barème forfaitaire

Sous réserve des conditions énoncées ci-dessus :

Nombre de points attribués aux associations remplissant les conditions	60 points
Nombre de points forfaitaire pour une association ayant au moins une section à part entière « enfants » et/ou « jeunes* »	60 points
Nombre de points par enfant et/ou par jeune domicilié sur le territoire intercommunal	2 points
Nombre de points par encadrant des sections enfants et/ou jeunes non diplômés (Sous condition que leurs compétences ou expériences soient authentifiées)	10 points
Nombre de points par encadrant diplômé des sections enfants et/ou jeunes possédant un diplôme d'état ou équivalent, ou un certificat d'aptitude à l'enseignement	40 points

La valeur du point s'élève à 7.00 € (Montant fixé par délibération)

* Jeunes de moins de 21 ans

Modalités

Le formulaire à retirer en Mairie, à la Maison de Pays, ou sur le site internet de la Communauté de communes, doit être DIRECTEMENT envoyé ou déposé auprès des services de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

Il devra IMPERATIVEMENT être transmis avant le 1^{er} novembre de chaque année scolaire.

Il sera renseigné et accompagné des justificatifs suivants, relatifs à la période scolaire concernée :

- a. La fiche Technique « Encadrement Technique » (en page 3)
- b. Le Curriculum Vitae des encadrants non diplômés et tout autre document légitimant leur statut d'encadrant (BAFA, attestations de formation ou de stage...)
- c. La copie des diplômes et/ou des attestations de formation des encadrants
- d. La liste nominative des adhérents dont les effectifs jeunes, par section, avec leurs adresses de résidence
- e. Un budget prévisionnel de fonctionnement équilibré

Le paiement s'effectuera sous réserve de la stricte application des règles énoncées ci-dessus (cf. § « Conditions ») et sous réserve de la transmission des coordonnées bancaires (RIB) du bénéficiaire.

Le bénéficiaire de l'aide autorise la Communauté de communes à contacter la presse locale dans un délai à convenir après l'attribution de l'aide afin de réaliser un **point presse**.

Le bénéficiaire de l'aide autorise la Communauté de communes à réaliser une **campagne photo** au sein de ses locaux, et de diffuser les images sur ses supports de communication (papiers, numériques, réseaux sociaux, ...).

Fiche technique "encadrement" à compléter ou à reproduire sur tableur Excel ou papier libre

Intitulé de La section	Effectifs de la catégorie	Prénom et NOM Des encadrants De la catégorie (Deux maximums)	Intitulé <u>précis</u> du diplôme que possède l'encadrant (Fournir les diplômes)	Si l'encadrant est en cours de formation		
				Intitulé précis du diplôme préparé Par l'encadrant (Fournir l'attestation De formation)	Date De début	Date De fin
EXEMPLES : <i>Sect° jazz 4-6 ans</i>	14	<i>Marie DUPONT</i>	<i>DE Danse</i>			
		<i>Mathieu RAQUETTE</i>		<i>Formation diplôme d'état</i>	<i>12/02/13</i>	<i>14/05/13</i>
<i>Adultes</i>	12	<i>Olivier Grégoire</i>	<i>Licence de musicologie</i>			
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				

Bilan des actions mises en place dans la période scolaire précédente :

.....

.....

Coller ici vos références bancaires (RIB)

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que l'association respecte les principes et les valeurs de la Charte des engagement réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Réservé à l'administration

Programme	Délibération n° C015/2024 du 8 février 2024
Date du pôle	
Montant proposé	
Numéro et date de la décision	
Montant attribué	
Date limite de dépôt du dossier	1 ^{er} novembre de chaque année
Somme versée	
Date de versement	
Mandat / Bordereau	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Pour tout renseignement :

Communauté de Communes
Du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43 - Fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr

